

Patricia ADAM

Députée du Finistère

Vice-présidente de la Commission Défense Nationale et Forces Armées

M. Pierre MARHIC
Président de l'ANWEN

7, rue Moulin du Rufa

29820 BOHARS

BREST, le 12 février 2012

Réf. : PA/clb/11/n°229-03

Reçue le 11 mars 2012

Monsieur le Président,

Aux Housieur,

Je vous prie de trouver ci-joint deux fiches relatives à la reconnaissance et l'indemnisation des victimes d'essais nucléaires, qui font suite au courrier du 25 août 2011 par lequel j'avais appelé l'attention de M. Gérard LONGUET, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants, sur les modalités de mise en œuvre de la loi n°2010-2 du 5 janvier 2010 et de son décret d'application.

Comme vous le lirez, M. le Ministre prévoit de réunir une deuxième fois la commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires afin d'examiner les évolutions possibles concernant l'extension des zones géographiques fixées par le décret n°2010-653 du 11 juin 2010, et la liste des maladies figurant en annexe. Vous trouverez également des informations relatives au comité d'indemnisation des victimes des essais nucléaires et notamment, un bilan d'activité.

Restant à votre disposition,

Je vous prie d'agréer, M. le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Patricia ADAM